



NOUS VOUS SOUHAITONS A TOUS UNE TRES BELLE ANNEE 2013.

Lettre N° 41, Décembre 2012

Edito

Vous avez été nombreux à être émus et affectés par le décès d'Elisa GUIRAUD TERRIER qui nous a quittés cet été. Elisa a été celle qui a mis en œuvre avec talent et conviction le Réseau d'accompagnement des parents sur notre département.

Pour la Caf, elle a été un partenaire engagé et de qualité, œuvrant à nos côtés avec intelligence et loyauté.

Vous et moi connaissions la personne, son sens aigu de l'humain, la finesse de ses analyses et son sens du partage.

Nous tous avons perdu l'une d'entre nous et nos pensées vont désormais vers sa famille et ses enfants.

Informations du REAAP 67

Comité d'animation

Les comités d'animation sont des instances qui regroupent un ensemble de partenaires associatifs et institutionnels dans l'objectif de mutualiser les savoir-faire, favoriser les échanges entre les membres du réseau et participer à la réflexion très largement des acteurs de soutien à la fonction parentale. Désormais la dynamique de ces comités d'animation s'inscrit plus largement dans le comité départemental de la parentalité qui sera mis en place en avril 2013.

Dates prévues :

- Le **jeudi 14 février à 14h**
- Le **mardi 9 avril à 14h**
- Le **jeudi 30 mai à 14h**

■ Formation dans le REAAP 67

Qualifier les acteurs dans l'animation de groupes de parole ou l'analyse de pratiques. Voici ce que nous pouvons découvrir dans le Bas-Rhin, avec l'association RESCIF qui propose aux acteurs de la parentalité, qu'ils soient bénévoles ou professionnels, de suivre ces différentes formations qu'elle met en place chaque année.

Pour l'année 2013, les personnes intéressées par la formation à l'animation de groupes de parents et l'analyse de la pratique (5 demi-journées par an), peuvent s'adresser à Mélanie PINOT par mail contact@rescif.com. Dans les locaux de RESCIF : 160 route du Polygone 67100 Strasbourg, 03 88 25 50 64.

N'hésitez pas à la contacter.

Pour info, la prochaine formation de 5 jours **Animation de groupes de parents** aura lieu les 15-16 avril 2013, 15-16-17 mai 2013.

Renseignements et inscriptions auprès de RESCIF.

■ Temps forts de la Semaine des parents

■ La Semaine des parents 2012



Elle a eu lieu **du 7 au 14 octobre 2012**. Elle a été l'occasion de mettre en avant les actions de soutien à la fonction parentale se déroulant tout au long de l'année sur l'ensemble du département, qu'elles soient mises en place par les associations, structures, collectivités, institutions, financées ou non par le REAAP.

La thématique retenue s'est centrée sur "**Les liens familiaux au quotidien**".

Ce sont plus d'une cinquantaine d'actions qui ont eu lieu, lors de cette semaine dans tout le Bas-Rhin, la journée des parents a réuni plus d'une centaine de parents et la matinée des professionnels plus de quatre-vingt professionnels.

Sous le signe des liens

La thématique que nous avons choisie cette année nous a permis d'explorer différents aspects des liens entre parents et enfants. L'importance que revêtent les liens est en rapport direct avec notre condition humaine.

L'homme plus que tout autre être vivant est un être de lien. Tout d'abord car à sa naissance il ne peut survivre sans la sollicitude attentive d'un autre humain. L'humanisation du petit d'homme est donc nécessairement faite par d'autres humains.

L'anthropologie nous montre comment au fil du temps, des sociétés, la prise en charge des enfants (membres essentiels à leur continuité et membres vulnérables) a été organisée à travers différentes fonctions.

1-Inscrire l'enfant dans une famille, dans une lignée, dans une société en lui donnant un prénom, un nom et un statut social, c'est le **relier** non seulement à ses parents mais aussi à l'ensemble d'une histoire familiale et lui donner une place dans la société.

2-Exercer un ensemble de droits et de devoirs pour assurer le bien-être physique et matériel mais aussi la dimension éducative pour que l'enfant puisse prendre place au sein de la société. Cette fonction socialisatrice et la responsabilité qui l'accompagne supposent une relation ou **lien** d'autorité mais cette fonction nécessite une bonne connaissance des codes et exigences sociales de la société dans laquelle on se trouve.

3-Créer des liens affectifs. En effet que seraient ces liens institués et sociaux sans les liens affectifs ?

De quoi sont faits ces liens ?

- De ce que nous avons gardé en nous des liens qui nous unissent à nos propres parents.
- De nos désirs, de nos craintes, de nos projections.
- De notre capacité à être présents auprès de chaque enfant tel qu'il est, de savoir créer avec lui une relation, un lien à travers chaque moment du quotidien :
 - au moment où on le change et où il vous sourit.
 - au moment où il est malade et qu'on le soigne.
 - au moment de l'accompagner à l'école.
 - au moment de batailler pour faire les devoirs.
 - au moment d'imaginer avec lui l'organisation de son anniversaire.
 - au moment où on fait ses courses au supermarché et où on choisit un plat qu'il aime.

- au moment où il ne partage plus ses secrets avec ses parents où ses parents comptent plus que tout.

Tous ces moments plus ou moins réussis tissent jour après jour la relation, le lien dans toute sa complexité. Loin des discours qui nous invitent à effacer ou dénier la dimension énigmatique de toute relation et notamment de celle que nous entretenons avec chacun de nos enfants. Loin des modèles éducatifs qui s'appuient sur une vision comportementale où punition et récompense se font échos.

Il nous faut continuer à prendre le risque d'être parfois défaillants et imparfaits pour être des êtres libres, pensants et responsables et accepter que nos enfants se risquent eux aussi sur le chemin de l'incertitude créatrice.

Les termes de liens et d'attachements ne sont pas vraiment neutres et indiquent combien ceux-ci peuvent être source de développement, de sécurité mais aussi d'entraves.

Les liens sont institués par la loi mais ils se construisent dans un complexe entrelacement d'expériences, d'idéaux et de reconstruction jour après jour. Ils se créent, s'inventent dans une relation où passé, présent et futur se conjuguent.

*Marie Nicole RUBIO,
Le Furet*

Un exemple d'atelier entre parents de la journée au Vaisseau *« S'écouter pour s'entendre, un défi pour la relation »*

Nous sommes dans une salle au Vaisseau. Deux mamans bénévoles des associations Histoire de Bien Naitre et l'Association Familiale Catholique vont co-animer l'atelier. Les parents s'installent tranquillement. De jeunes enfants restent vers les mamans, d'autres, plus âgés partent rejoindre les animateurs de la maison des jeux qui les prendra en charge.

Nous ne nous connaissons pas encore ou pas tout à fait. Nous nous observons, nous sommes attentifs les uns des autres. Nous mettons tous une attention particulière, parfois un peu gênée dans la création de ces premiers liens. Nous allons passer deux heures ensemble, alors il y a de la délicatesse pour que ce moment soit un moment agréable. Chacun adapte ses regards, ses gestes, les mamans sont très présentes auprès des bébés. Elles ne veulent pas que les parents soient dérangés dans leurs échanges par des cris ou des pleurs. Chacun prend soin de ne pas déranger l'autre tout en essayant de se sentir à l'aise. Il y a de la délicatesse et un ajustement attentif pour que les besoins de chacun soient respectés, adultes, bébés, bambins et animateurs du groupe.

Voilà comment commence un groupe de parents : **dans l'intention de faire attention à l'autre tout en prenant en compte ses propres besoins et ses limites**. S'écouter et écouter l'autre. Autrement dit : un vrai défi !

Ainsi déjà se travaille dans ce groupe, dans les premiers instants, le thème qui nous réunit « s'écouter pour s'entendre ». Les adultes mettent en œuvre leurs compétences relationnelles, celles-là même qu'ils souhaitent transmettre aux enfants.

Comment vivre ensemble tout en respectant les besoins de chacun ? Et plus spécifiquement dans une relation éducative et parentale avec des enfants : **comment être en posture éducative tout en prenant soin de la relation ?** Dans quelle mesure le lien entre les adultes de ce groupe de rencontre serait différent d'une relation avec ses enfants ?

Parents et animateurs du groupe explorent cette thématique en échangeant autour de situations quotidiennes vécues. Plusieurs pistes de réflexion émergent.

Tout d'abord « ça veut dire quoi écouter ? ».

C'est entendre l'univers de code et de signification de l'enfant : ce qu'il ressent, perçoit ou pense, entendre ce dont il a besoin derrière un message bien souvent pas très clair. Comme si l'adulte était à sa place. L'objectif n'est pas d'obtenir quelque chose de l'enfant et « se faire obéir ». Le but serait de le découvrir, pleinement. Sortir du jugement « il a un bon ou un mauvais comportement ». Il est ce qu'il est : observer et écouter sans intention que d'entendre. Que dit-il à l'adulte et de quoi a-t-il besoin quand il crie ? Quand il semble désagréable ? Qu'y a-t-il dans le cœur des enfants quand ils disent non aux adultes et ne veulent pas les « écouter » ?

Les parents s'interrogent : « Si j'écoute mon enfant il ne m'écouterait plus ? ».

Les parents évoquent l'importance pour eux d'affirmer leurs limites. En s'écoutant soi et l'enfant, l'écoute permet de poser une limite pleine de sens: « Tu as envie d'aller taquiner ton frère, je vois bien. Et là moi je suis agacé, j'ai besoin de tranquillité. Je souhaite que tu ailles dans ton lit »

Les parents souhaitent répondre aux besoins de leurs enfants et quasiment tous expriment leur frustration de ne pouvoir le faire comme ils le souhaiteraient. « Moi le soir quand je rentre je n'ai pas toujours la tête à ça ! Alors je n'ai pas envie de faire semblant de les écouter si je n'en ai pas envie ».

Ils évoquent leurs propres limites dans leur capacité d'écoute : « j'ai tellement de choses à gérer ! », « je suis seule », « on ne m'a pas vraiment écouté quand j'étais enfant alors je fais de mon mieux ».

Ils revendiquent aussi le droit de ne pas prendre le temps d'écouter leurs enfants et de leur imposer une décision. « Je suis sa mère, c'est un enfant. Parfois je décide. Ça va plus vite et je n'ai pas envie de me prendre la tête ».

Enfin, « ça sert à quoi d'écouter un enfant ? »

Cela permet à l'enfant d'exprimer, d'appivoiser et de nommer ses émotions, pour apprendre à les communiquer d'une manière socialement acceptable (il arrive à s'exprimer davantage et il a envie de continuer de parler de son monde intérieur).

Ça nourrit le lien avec l'adulte: il désire d'avantage communiquer avec les autres

L'enfant développe son autonomie : il trouve plus facilement des solutions par lui-même. En exprimant des sentiments effrayants ils deviennent supportables et les problèmes deviennent solubles.

Il peut développer sa personnalité car il se sent reconnu dans ce qu'il est. Il découvre son monde intérieur : ce qu'il pensait ou ressentait.

Par imitation, il apprend l'empathie, compétence nécessaire au vivre ensemble et à la gestion des conflits.

Certains parents parlent d'une « **danse relationnelle** » : trouver un juste équilibre, faire à la fois attention à l'autre et à soi. Comme ce qui c'est passé dans cette ajustement des premiers moments de l'atelier.

Les parents souhaitent écouter leurs enfants et ils parlent de l'importance de ne pas « se perdre de vue » en même temps : être dans une posture d'écoute et savoir de quoi les enfants ont besoin dans l'instant et repérer leurs limites pour pouvoir leur communiquer.

Mélanie Pinot
RESCIF

■ “ L’impact de la migration sur la parentalité : réalité ou représentations ?”¹

Présentation du dossier thématique de l'ORIV

■ Présentation de l'ORIV

L'Observatoire régional de l'intégration et de la ville est une association qui intervient, en Alsace et en Lorraine en tant que centre de ressources, dans les champs de l'intégration des personnes immigrées, la prévention des discriminations et la promotion de l'égalité et la politique de la ville, entendue dans une logique de cohésion sociale et territoriale.

Les interventions de l'ORIV concernent notamment des actions de :

- diffusion de connaissances,
- qualification des acteurs,
- capitalisation des connaissances et ressources,
- mise en réseau.

L'ORIV assure aussi des démarches d'accompagnement ou des appuis dans une logique territorialisée.

■ Contexte de l'étude

La question des parents migrants est une préoccupation ancienne de l'ORIV. En effet, l'Observatoire a souhaité aborder la question de la "parentalité" et des "parents étrangers" dès les années 2000 dans la mesure où de nombreux acteurs mettaient en avant des difficultés particulières rencontrées par ces parents.

L'ORIV avait alors mené une étude, participé à l'organisation d'une rencontre régionale et de temps de rencontre...

Il en était ressorti qu'en fait les parents étrangers pouvaient être entravés dans le processus de socialisation de leurs enfants par divers facteurs :

- une méconnaissance du système éducatif,
- une maîtrise insuffisante de la langue française,
- des valeurs et représentations socioculturelles différentes.

Par ailleurs, au-delà de l'intérêt de l'ORIV pour cette question des parents migrants, depuis quelques années, les politiques d'intégration mettent l'accent sur des actions en direction des parents immigrés notamment par le biais du Contrat d'accueil et d'intégration pour la famille (mis en place en 2007) mais aussi l'opération "Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration".

Au regard de ces évolutions et des travaux réalisés par l'ORIV datant d'une dizaine d'années, il lui a semblé important de retravailler cette question des parents migrants pour permettre une actualisation.

■ Dossier thématique

L'étude réalisée visait à rendre compte des « spécificités » mais aussi des similitudes dans l'exercice de la parentalité entre les parents ayant vécu la migration et les autres parents.

Elle a donné lieu à la production d'un dossier thématique, diffusé au courant de l'été 2012. Il a été réalisé sur la base d'entretiens menés auprès de professionnels menant des actions de soutien à la parentalité. Les éléments recueillis ont été mis en perspective avec les orientations des politiques publiques menées dans ce domaine et les travaux de chercheurs sur le sujet.

■ **Enseignements issus des parcours migratoires de parents migrants**

Concernant les parents migrants, l'étude a mis en avant le fait que la migration, entendue comme la démarche consistant à quitter son pays pour aller vivre dans un autre pays (en l'occurrence ici en France), est porteuse de difficultés pour les personnes qui la vivent. Si chaque expérience de migration est unique, singulière, la migration entraîne néanmoins des effets similaires, des expériences communes.

Ainsi on peut relever différentes dimensions en termes d'expériences communes :

- L'expérience migratoire entraîne une restructuration de la famille ainsi qu'un remaniement de l'implication de chacun de ses membres. Les circonstances migratoires, en effet, en modifiant la structure familiale, amènent le père et la mère à revoir leur rôle. La migration revisite les attentes.
- Parallèlement, le fait d'arriver, pour certains parents, dans un pays où ils ne connaissent pas ou très peu la langue va avoir également un impact sur leur fonction parentale. Les rapports parents/enfants peuvent être inversés du fait de la non maîtrise de la langue du pays d'accueil par les parents, les enfants occupant dans certains cas une fonction de traducteurs.
- La migration a également un impact sur les transmissions. En introduisant une rupture du cadre culturel, la migration entraîne une remise en cause des modalités de la transmission mais aussi de l'évidence de ce qui est transmis.

Au-delà de ces expériences communes, la migration relève toujours **d'une dimension singulière**.

On recense, en effet, diverses formes de mobilité et de projets :

- migrations dues à des raisons économiques, politiques,
- migrations venant d'anciennes colonies françaises,
- migrations inscrites dans un courant migratoire important ou isolées,
- question de la personne qui a décidé de la migration, projet individuel ou familial...
- liens avec le pays d'origine...

Les statuts et motifs de migrations vont conditionner l'accès à des droits différents (durée de séjour, droit au travail, possibilité de retour...).

Parmi ces situations diverses, on peut évoquer, en particulier, celle des demandeurs d'asile qui sont des personnes qui s'engagent dans une procédure de reconnaissance du statut de réfugié. Elles vivent une remise en cause de leurs rôles sociaux antérieurs plus radicale que celle des autres migrants, quelle que soit leur catégorie sociale. Par ailleurs, les traumatismes qu'ils ont vécus, les souffrances dues au contexte d'insécurité et de précarité peuvent influencer sur le rôle parental de certains. Plus globalement, comme le dit la sociologue Nacira GUENIF-SOUILAMAS, "l'exil oriente toute une existence.

■ **Eléments issus de l'analyse des politiques publiques en matière de parentalité et d'intégration**

Le soutien à la parentalité, qui concerne tous les parents, constitue un enjeu important des politiques publiques depuis plus de vingt ans.

L'inscription de la parentalité dans les politiques publiques en France date de la fin des années 90. Dans la circulaire du 7 février 2012 relative à la coordination des dispositifs de soutien à la parentalité au plan départemental, il est indiqué : "le soutien à la parentalité est l'une des priorités de la politique familiale menée par le gouvernement".

Parallèlement, les politiques d'intégration ont mis de plus en plus l'accent sur des actions en direction des familles immigrées :

- le Contrat d'Accueil et d'Intégration spécifique aux familles²
- l'opération Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration³ (avec une mise en œuvre expérimentale pour l'année scolaire 2008-2009 et une extension à d'autres départements dont le Bas-Rhin en 2010-2011)
- les Programmes Régionaux d'intégration des Populations Immigrées (PRIPI) dont les textes font état de la nécessité d'agir en faveur de l'accompagnement des familles⁴.

■ **Enseignements issus des entretiens**

Le choix des structures auprès desquelles des entretiens ont été menés s'est fait avec l'aide de l'UDAF du Bas-Rhin (copilote du REAAP). Il a semblé opportun d'analyser quelques actions menées par des structures financées dans le cadre du REAAP qui est le seul dispositif directement centré sur l'enjeu de parentalité.

Les actions menées dans le cadre du REAAP s'adressent à tous les parents mais certaines sont susceptibles d'avoir un public composé en partie de parents migrants, en raison de leur territoire d'intervention et/ou des objectifs poursuivis.

Les entretiens ont été menés auprès de 11 structures et trois entretiens complémentaires ont été réalisés auprès d'enseignantes⁵.

Les acteurs rencontrés ont mis en avant un certain nombre d'acquis résultant de ces actions de soutien qui ne sont pas forcément spécifiques aux parents immigrés :

- Une implication renforcée, au sein de l'école, des parents bénéficiant de ces actions : avec notamment une participation plus importante des parents à la vie scolaire.
- L'investissement des parents dans la relation avec les enseignants a un impact sur l'enfant à plusieurs niveaux :
 - ce dernier s'implique davantage à l'école (se sent plus à l'aise, se sent soutenu)
 - il a une autre vision de ses parents (propos d'une personne interviewée " le regard de l'enfant sur sa maman se transforme lorsqu'il voit cette dernière participer à sa scolarité ").

2. En signant ce contrat, le demandeur étranger et son conjoint rejoignant s'engagent à suivre une formation sur les droits et les devoirs des parents en France, ainsi qu'à respecter l'obligation scolaire pour leurs enfants de 6 à 16 ans. La formation porte sur l'autorité parentale, l'égalité entre les hommes et les femmes, les droits et la scolarité des enfants. Au cours de l'année 2011, 17 contrats d'accueil et d'intégration famille ont été signés dans le Bas-Rhin et 18 dans le Haut-Rhin.

3. Pour l'année 2011-2012, mise en œuvre dans 41 départements de 27 académies.

4. " Les familles doivent être accompagnées dans leur relation à l'institution scolaire qui constitue le premier creuset de l'intégration et suscite de grands espoirs de promotion pour les migrants ".

5. Sur les conseils d'un membre du Comité de suivi des actions de l'Agent de Développement Local pour l'Intégration (ADLI) et d'un membre du Conseil d'administration de l'ORIV.

- Suite à leur participation à des actions de soutien à la parentalité, certaines mères se sont rendu compte, par exemple, de l'importance de suivre des cours de français. D'autres vont inscrire leur enfant à l'accompagnement scolaire.
- Une participation à la vie locale renforcée : ainsi, une structure évoque “ des femmes qui prennent conscience de leur place au niveau du quartier et qui ont des demandes par rapport à des actions possibles sur leur quartier” (organisation d'une fête des voisins).
- Il est à noter que de nombreuses actions de soutien à la parentalité portent sur les relations familles/école d'où des acquis en particulier dans le rapport à l'école et le domaine de la scolarisation.

■ **Points de vigilance issus de l'étude**

A l'issue de ce travail, il ressort que pour mener des actions optimisées en direction de ce public, tout en s'inscrivant dans une démarche globale, il est important d'avoir à l'esprit plusieurs points de vigilance, à savoir :

- **Le risque d'ethnisation**

Pour les professionnels, il s'agit tout à la fois de reconnaître certaines difficultés particulières sans systématiquement ramener toute difficulté relationnelle à une question de différence de culture.

La migration a des effets sur la fonction parentale dans la mesure où elle met en question les repères, les codes. Elle peut fragiliser par méconnaissance du système institutionnel français et du fait d'une maîtrise imparfaite de la langue.

La migration entraîne des bouleversements au sein des familles qui ont des incidences sur le rôle de chaque membre de la famille et sur les transmissions au sein de la famille.

Mais derrière l'expérience de la migration se cache des réalités différentes liées aux contextes et aux lieux d'arrivée en France mais aussi des projets migratoires et des situations sociales, économiques,... différents.

Chaque parent est différent malgré l'expérience commune de migration. Il est important de garder à l'esprit la diversité de vécu entre migrants, même relevant d'une même origine nationale.

“Les particularités culturelles des migrants ne sont qu'une partie des éléments singuliers qui les définissent comme sujet”. Par ailleurs, il est important d'appréhender la culture dans une “dimension non fixiste”.

- **L'impact des représentations réciproques**

Il paraît important de travailler sur les représentations réciproques.

Il existe des représentations mutuelles qui existent bien avant la rencontre, des a priori qui figent les identités et compromettent la relation. Ces représentations, de part et d'autre, existent quels que soient les parents.

Mais elles peuvent prendre une dimension encore plus importante eu égard à la migration avec des relations qui peuvent être rendues plus difficiles du fait de manières différentes d'envisager l'instruction et l'éducation.

Par exemple, au niveau des parents, certains vont accorder une place importante à l'enseignant, identifié comme le détenteur du « savoir » et de ce fait lui délèguent leur autorité. Les attentes des enseignants ne sont pas toujours comprises par les parents et ce qui peut être perçu comme « allant de soi » par les premiers ne l'est pas pour les seconds et peut être la cause de malentendus qui vont rendre difficile la relation.

Certains parents n'osent pas "entrer dans l'école" par peur, gêne... Là encore, cela ne signifie en aucun cas qu'ils ne se soucient pas de la scolarité de leurs enfants. Pour d'autres familles, ce n'est pas le père ou la mère qui s'occupe des relations avec l'école, mais un autre membre de la famille.

- **Des parents à voir comme des parents ressources**

Reconnaître les parents immigrés comme des parents à part entière, comme les premiers acteurs de l'éducation. Ce sont des parents qui ont le souci du bien être et de la réussite de leurs enfants.

Or le regard porté sur ces parents est marqué par celui porté sur l'immigration. De façon inconsciente, le regard que l'on porte sur eux peut, en effet, être biaisé par l'héritage colonial ou les rapports de domination, particulièrement dans un contexte social où l'immigration est jugée indésirable.

Le fait d'avoir migré implique une capacité de changement qui n'est pas toujours reconnue. Il est nécessaire de reconnaître le parent migrant, tout comme tout autre parent, dans ses ressources et sa capacité à évoluer.

- **La question de la place des hommes**

L'étude a fait apparaître l'intérêt d'une réflexion quant à la place des hommes, des pères au niveau des actions proposées.

Les actions de soutien à la parentalité s'adressent aux parents. Or ce sont essentiellement des mères qui sont présentes.

A ce sujet, une étude réalisée par le Furet en 2006 intitulée "La place des pères issus de l'immigration dans les structures d'accueil de la petite enfance. Regards croisés des professionnels et des pères" faisait apparaître que de nombreux malentendus et injonctions contradictoires caractérisent les relations entre les pères et les institutions.

Un article de Maria MAILAT rédigé à partir des témoignages de professionnels rencontrés en formation⁶, soulignait dans le discours des professionnels une injonction contradictoire entre la priorité qu'ils confèrent aux femmes dans la relation à l'enfant et l'injonction faite aux pères d'être là, présents, éducateurs.

6. Maria Maïlat, " Le regard des professionnels" -in Informations sociales - n°56, 1996.

▪ **La question de la visibilité des actions**

L'étude a mis en exergue la nécessité de rendre plus visibles les actions qui existent afin d'en permettre l'accès au public et dans une optique de capitalisation et de mutualisation auprès des professionnels.

La question de la connaissance de l'offre d'actions disponible concerne tous les parents, mais elle se pose avec plus de force pour les parents migrants qui risquent de "passer" à côté de l'information du fait de difficultés linguistiques notamment.

Pour aller plus loin, possibilités d'avoir l'intégralité du rapport sur le site de l'ORIV :
www.oriv-alsace.org

**Comité d'animation du REAAP,
du 11 septembre 2012**

Martine THIEBAUD, ORIV

Zoom sur...

Le coût de la justice

Jusqu'au 1er octobre 2011, le coût de la justice était gratuit mais pour financer l'aide juridique qui permet de rémunérer un avocat pour les personnes démunies, l'article 1635 bis Q du code général des impôts a instauré une contribution de 35 euros.

Qui doit payer cette contribution ?

Toute personne qui saisit la justice sauf celles qui bénéficient de l'aide juridictionnelle.

Pour quelles procédures ?

Toutes les procédures: civile (y compris le **juge aux affaires familiales** et le juge de l'exécution), commerciale, prud'homale, sociale ou rurale et les demandes portées devant le **tribunal administratif**.

Les instances en matière pénale ne sont pas concernées.

Attention: en cas de non paiement, la demande est déclarée irrecevable.

Sont également exclues :

- le traitement des situations de surendettement des particuliers,
- les procédures collectives,
- la procédure aux fins d'ordonnance de protection contre le conjoint violent (article 515-9 du code civil),
- les réclamations concernant l'omission ou la radiation des listes électorales,
- les cas où une disposition législative prévoit expressément que la demande est formée, instruite et jugée sans frais.

Si le demandeur gagne le procès, l'adversaire condamné aux dépens pourra devoir lui rembourser cette contribution.

■ **Comment payer cette contribution ?**

Chez le **buraliste** par l'achat de 35 euros de timbres fiscaux collés sur le formulaire par lequel la justice est saisie.

Régler la contribution **en ligne**: www.timbre.justice.gouv.fr

En cas de représentation par un **avocat** ou un **huissier de justice**, ce sont ces professionnels qui s'en chargeront.

Josiane PETER,
CIDFF

■ **Infos pratiques :**

la convention d'honoraires

La loi sur l'allègement des procédures juridictionnelles du 13 décembre 2011 a instauré l'obligation pour l'avocat de faire signer à son client une convention d'honoraires pour toute procédure de divorce contentieuse ou amiable. Cette obligation sera applicable à partir du 1er janvier 2013 à toutes les procédures nouvellement introduites.

Dans un but de transparence des tarifs des avocats, un barème indicatif sur les honoraires moyens dans le cadre des procédures de divorce sera publié par le Garde des Sceaux.

■ **Zoom sur...**

Le harcèlement sexuel

Le Conseil constitutionnel, par une décision du 4 mai 2012, a abrogé l'article 222-33 du Code pénal du fait de l'imprécision de la définition du harcèlement sexuel. Adoptée à l'unanimité le 31 juillet 2012, la nouvelle loi rétablissant ce délit a été publiée au journal officiel le 7 août 2012.

■ **L'abrogation de l'ancienne loi définissant le harcèlement sexuel**

C'est à la suite d'une question prioritaire de constitutionnalité posée lors du procès de Gérard Ducray poursuivi pour harcèlement sexuel sur trois employées municipales que, le 4 mai 2012, le Conseil constitutionnel **déclara l'article 222-33 du Code pénal relatif au délit de harcèlement sexuel** (le fait de harceler autrui dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle) contraire à la Constitution et en conséquence prononça son abrogation avec effet immédiat.

■ Le vide juridique créé par l'effet immédiat de l'abrogation

L'immédiateté de l'abrogation a eu pour effet d'**ôter aux victimes de harcèlement sexuel la possibilité d'obtenir la condamnation de l'auteur des faits et la réparation du préjudice subi.**

Cette solution vaut que les victimes aient ou non agi, qu'elles aient ou non déposé plainte, même si une instance était en cours et même si un jugement avait été rendu mais restait susceptible d'un recours en appel ou en cassation.

En effet, un comportement ne peut être réprimé qu'en vertu d'une loi préexistante à la commission des faits incriminés (principe de la légalité des délits et des peines et de non-rétroactivité de la loi pénale).

Le vide juridique créé par cette décision a suscité de vives critiques. Il est, cependant, à tempérer du fait de la persistance dans le code du travail d'une certaine protection des salariés face à ces agissements et de la possibilité dans certains cas de requalifier les faits au pénal (en agression sexuelle par exemple).

Sauf réitération de comportements depuis l'entrée de la nouvelle loi, les comportements antérieurs à sa promulgation ne pourront plus être punis comme harcèlement sexuel.

■ L'avenir du harcèlement sexuel

Le nouveau délit de harcèlement sexuel de l'article 222-33 du Code pénal prévoit que :

1. "Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante".
2. "Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers."

Cette infraction est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Ainsi, le harcèlement sexuel est **désormais défini sous deux angles** : le délit de harcèlement sexuel par répétition d'actes à connotation sexuelle et le délit de harcèlement sexuel par « chantage sexuel ».

Josiane PETER,
CIDFF

Bibliographie

Ouvrages

BRAZELTON et CRAMER - **Les premiers liens**

calmann LEVY, 1994

COENEN Roland - **Eduquer sans punir - Une anthropologie de l'adolescence à risque,**

Essai, 2004 (accompagner les parents et les ados placés en institution)

COUM Daniel - **Comment faire famille aujourd'hui ?**

Parentel, 2012

DUMONTEIL-KREMER Catherine - **L'adolescence autrement, faire confiance aux ados, faire confiance à la vie !**

Jouvence édition, 2010

ENSLER Eve - **Je suis une créature émotionnelle,**

coll. 10-18, 2011 (roman sous forme de témoignage d'adolescent)

FILLIOZAT Isabelle - **je t'en veux, je t'aime, ou comment réparer la relation à ses parents**

MARABOUT, 2004

FABER Adèle et MAZLISH Elaine - **Parents épanouis, enfants épanouis**

relations plus, 2001

FILLIOZAT Isabelle - **j'ai tout essayé**

JC Lattès, 2011 (des idées concrètes pour soutenir les parents de jeunes enfants)

FIZE Michel - **l'adolescent est une personne**

Essai (broché), 2006

FIZE Michel - **Le Livre noir de la jeunesse**

Presses de la Renaissance, 2007

HERAN François - **Figures de la parenté**

PUF, 2009

LEMAY Michel - **J'ai mal à ma mère**

Fleurus psychologie, 1979

LEVINE Jacques et MOLL Jeanne - **Je est un Autre, Pour un dialogue pédagogie-psychanalyse**

ESF Editions, 2001

PEILLE Françoise - **La bientraitance de l'enfant en protection sociale**

Armand colin, 2007

PIERREHUMBER Blaise - **Le premier lien. Théorie de l'attachement**

Odile Jacob, 2003

POMMEREAU Xavier - **Quand l'adolescent va mal - L'écouter, le comprendre et l'aimer**
Poche j'ai lu, 2003

SUNDERLAND Margot, **Un enfant heureux : faites des choix éducatifs avertis grâce aux récentes découvertes scientifiques**

TOULEMONDE Jeannette - **Le quotidien avec mon enfant**
édition l'instant présent, 2007

WINNICOTT - **Le bébé et sa mère**
science de l'homme, 1992

■ Revues et articles

" **Que savons-nous des adolescents aujourd'hui ?** " - N°22 de Je est un Autre, association des groupes de soutien au soutien.

" **Parents en devenir, Parents à accueillir** " - Le Furet N°67 - avril 2012.

" **Le Soutien au Soutien du point de vue de la parentalité** " - Jacques Lévine et Jeanne Moll
<http://agsas.free.fr/spip/spip.php?article66>

PEPS - le magazine de la parentalité positive
<http://pepsmagazine.com>

■ Ressources pratiques : Internet, DVD et outils

Groupe d'échanges et de soutien entre parents :
http://fr.groups.yahoo.com/group/Parents_conscients/

Guy Ausloos - **La compétence des familles**
Institut de la famille de Toulouse, 2004. DVD

" Guide de ressources 2012-2013 - **Pour une éducation aux compétences relationnelles et sociales dès l'enfance** "
Non-violence actualité, 2012.